



BANQUE  
DE  
PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

---

CAPITAL : 62 1/2 MILLIONS DE FRANCS

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 3 Mai 1889

---

RAPPORTS ET RÉOLUTIONS

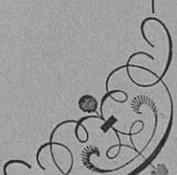
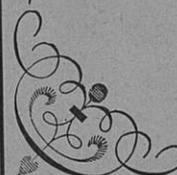
---

PARIS

IMPRIMERIE VEUVE ÉTHIOU PÉROU ET FILS

RUE DE DAMIETTE, 2 ET 4

—  
1889



# BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

## SIÈGE SOCIAL

### Conseil d'Administration :

MM. E. DUTILLEUL, *Président*,  
ED. JOUBERT, *Vice-Président*,  
CH. SAUTTER, *Administrateur-Directeur*,  
H. BAMBERGER, *Administrateur*,  
C<sup>o</sup> A. DE CAMONDO, —  
CH. DEMACHY, —  
C<sup>o</sup> A. DE GERMINY, —  
E. GOUIN, —  
J. STERN. —

### Censeur :

M. CHOPPIN DE JANVRY.

### Commissaires

POUR L'EXERCICE 1889 :

MM. E. LEVIEZ,  
I. SALLES.

### Sous-Directeur :

M. J. H. THORS.

### Chef du Contrôle :

M. E. CHEVRANT.

### Fondés de pouvoirs :

MM. G. ROQUERBE,  
F. ARBELOT.

# BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 62 1/2 MILLIONS DE FRANCS

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 3 Mai 1889

Rapport du Conseil d'Administration.  
Rapport des Commissaires.  
Résolutions de l'Assemblée générale.  
Comptes de l'Exercice 1888.

PARIS

IMPRIMERIE VEUVE ÉTHIOU PÉROU ET FILS  
RUE DE DAMIETTE, 2 ET 4.

—  
1889

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 3 Mai 1889

MESSIEURS,

Conformément aux articles 24 et 36 des Statuts, nous vous avons réunis en Assemblée ordinaire pour vous exposer la situation de notre Société et vous en soumettre les comptes au 31 Décembre dernier.

L'Exercice 1888 a été favorable au développement de notre activité. Les résultats que nous vous présentons accusent des augmentations notables dans toutes les branches de nos opérations.

Dans le premier semestre, nous avons donné notre concours

pour l'introduction en France de l'Emprunt 6 % de la République de l'Uruguay, présenté au public anglais par MM. Baring frères et C<sup>ie</sup>. Nous avons pris part successivement à plusieurs opérations financières à l'Etranger, notamment au placement de diverses valeurs brésiliennes et argentines, à la conversion de la Dette norvégienne, etc. Ces participations sont soldées avec un résultat satisfaisant.

Au mois d'août, nous avons émis à Paris, ainsi que dans nos trois succursales en Belgique, en Suisse et en Hollande, 112,000 obligations 5 % de la Compagnie Française des Chemins de fer Argentins. L'émission a eu un succès complet ; 14,000 souscripteurs ont demandé plus de un million de titres et la valeur n'a cessé d'être appréciée sur le marché. Cette affaire a contribué, pour une bonne part, aux résultats favorables dont nous vous rendons compte. La Compagnie des Chemins de fer Argentins a traité à forfait avec la Compagnie de Fives-Lille pour la construction de son réseau et la fourniture de tout le matériel roulant. C'est la première ligne, dans la République Argentine, dont la construction soit confiée à des entrepreneurs français. Nous avons été heureux d'aider notre industrie à s'établir dans un pays où tant de travaux sont encore à exécuter.

Le fait le plus important de l'Exercice est la conclusion des négociations que nous avons, dès le mois d'octobre, engagées directement avec le Gouvernement Impérial de Russie pour l'émission d'un Emprunt 4 % au capital nominal de 500 millions destiné principalement à rembourser les titres d'une dette 5 % contractée en 1877. Nous avons signé le contrat à Saint-Petersbourg, le 17 novembre, conjointement avec les principaux Etablissements de crédit français et les plus importantes maisons des places étrangères. La souscription publique a été ouverte, le 10 décembre, en France, en Russie, en Angleterre et en Hollande.

L'épargne française, qui n'avait pas été appelée depuis nombre d'années à s'intéresser aux valeurs russes, a manifesté sa confiance et ses sympathies en faisant un accueil presque sans précédent au nouvel emprunt, qui a pris sa place dans tous les portefeuilles, même les plus modestes. Sur un million de titres dont se composait l'emprunt, les porteurs de la Dette 5 % 1877, qui avaient un droit de préférence, ont absorbé 340,000 obligations. Les souscriptions contre espèces, en Russie, en Hollande et en Angleterre, se sont élevées à 228,000 obligations, tandis qu'en France les demandes, centralisées aux guichets des principales Sociétés de crédit, atteignaient le chiffre de 2,563,000 titres. La répartition, à raison de 22 1/2 %, a attribué aux souscripteurs hors de France 60,000 titres, et aux souscripteurs en France 600,000 titres qui ont été divisés entre 110,824 souscripteurs différents, soit moins de 6 obligations par souscripteur.

La Banque de Paris et des Pays-Bas a été chargée, aux termes du contrat, de correspondre avec le Ministère des Finances, et de centraliser toutes les opérations auxquelles a donné lieu l'emprunt, mouvements de fonds et de titres, comptabilité, etc.

Nous n'avons prélevé, au profit de l'Exercice 1888, aucune portion des bénéfices réalisés, soit comme commission de placement, soit comme participation, dans l'importante opération de l'Emprunt russe. Tous les résultats reviendront à l'année en cours.

Nos trois succursales n'ont cessé de nous donner un concours utile pour le classement des valeurs auxquelles nous nous sommes intéressés. Comme opérations spéciales, nous avons effectué, à Bruxelles, le placement des obligations 3 % de la Compagnie des Chemins de fer Guillaume-Luxembourg, et, à Genève, nous avons fait avec succès, conjointement avec les principales maisons de la Suisse, une émission d'obligations 4 % du Crédit foncier Franco-Canadien.

Bien que nous n'ayons à vous entretenir ici que des faits se rattachant à l'Exercice 1888, nous croirions ne pas répondre à votre attente si nous ne vous parlions pas des événements graves qui se sont produits sur notre marché pendant le premier trimestre de cette année et des conséquences que ces événements peuvent avoir pour notre Société.

Nous avons, tout d'abord, à vous faire connaître que, par un prélèvement sur les bénéfices réalisés, nous avons amorti, fin décembre, et porté pour 1 franc dans notre inventaire tous les titres et engagements directs que la Banque avait dans les valeurs de cuivre. Nous ne sommes plus engagés, aujourd'hui, que comme prêteurs sur warrants de cuivre. La totalité de nos avances, dont la plus grande partie date du mois de janvier, ont porté sur 12,400 tonnes environ, pour une somme un peu inférieure à 15 millions. La baisse survenue en mars a fait disparaître en quelques jours la marge de 30 à 35 % qui avait été considérée comme suffisante pour mettre les prêteurs à l'abri de tout risque. Les cours actuels laisseraient, en cas de réalisation immédiate, une perte de 3 millions environ, perte qui serait atténuée par l'exercice des droits que nous aurions à faire valoir contre les emprunteurs. Vous verrez plus loin que, pour le cas où cette éventualité se produirait, les bénéfices reportés au profit de l'exercice en cours représentent une somme équivalente.

Dès les premiers symptômes de l'ébranlement qui se produisait sur notre marché, nous n'avons pas hésité à intervenir pour empêcher une catastrophe imminente. Nous nous sommes adressés, au nom de l'intérêt général, à quelques Maisons qui ont largement répondu à notre appel et, en les groupant autour de nous et sous notre nom, nous avons fait, au Comptoir d'Escompte de Paris, pour compte commun, les avances sur titres mentionnées dans le Rapport des Administrateurs provisoires de cet Établissement. L'aide donnée par nous et par nos amis a permis d'attendre les mesures de salut

qui ont été prises, le lendemain, sous le haut patronage de la Banque de France. Nous nous sommes naturellement associés, avec les principales Sociétés et Maisons de la place, à la combinaison qui a permis d'arrêter la crise et d'en limiter les conséquences. Les conclusions du Rapport des Administrateurs provisoires du Comptoir d'Escompte, démontrent que les suites du concours que nous avons cru de notre devoir de donner ne laisseront pas de mécomptes.

Vos Commissaires vous fournissent, sur les différents chapitres du **Bilan** au 31 décembre dernier, des renseignements précis auxquels nous ne voyons rien à ajouter.

L'augmentation de 133 millions que présente le relevé général des comptes provient principalement du grand mouvement de fonds qu'a entraîné la centralisation entre nos mains de toutes les opérations relatives à l'Emprunt Russe sur les diverses places de l'Europe.

En abordant l'examen du Compte de **Profits et Pertes**, nous vous signalerons, en premier lieu, la progression constante des résultats obtenus dans les six dernières années.

L'Exercice 1883 a laissé un bénéfice brut de Fr.	4.296.000	»
— 1884 — —	4.324.000	»
— 1885 — —	5.055.000	»
— 1886 — —	5.919.000	»
— 1887 — —	6.623.000	»
— 1888 — —	7.398.000	»

Au crédit, nous trouvons, dans le Compte **Commission**, s'élevant à 1,200,000 francs, une augmentation de 287,000 francs sur 1887 : ce compte présentait déjà, alors, un accroissement de

278,000 francs sur 1886. Le chiffre de 1,200,000 francs est le chiffre le plus élevé obtenu depuis huit ans.

Les deux Comptes **Intérêts** et **Reports**, qui représentent le produit des capitaux dont nous disposons, déduction faite des intérêts payés à des tiers, sont également en progrès sur l'année précédente — 4,251,000 francs au lieu de 3,602,000 francs. Le capital dont dispose le Siège social, y compris les réserves, étant de 74 millions environ, déduction faite du fonds de roulement affecté aux trois Succursales, le bénéfice de 4,251,000 francs correspond à un intérêt de 5,70 % environ.

Le bénéfice du compte **Fonds publics, Actions et Obligations**, malgré un prélèvement de 1,078,000 francs, dont nous allons vous parler, s'élève à 1,094,000 francs, soit une augmentation de 347,000 francs sur 1887. Le chiffre de 1,094,000 francs est le bénéfice net obtenu, en sus de l'intérêt fixe de 5 %, que nous prélevons sur le capital que représentent les valeurs possédées par la Banque. C'est dans ce chapitre des Fonds Publics que se trouve le résultat de notre participation dans les diverses opérations financières auxquelles nous avons donné notre concours.

Vous savez sur quelles bases est faite, depuis l'origine de notre Société, l'estimation de nos diverses valeurs. Nous avons appliqué ces bases de manière à ne laisser, même après la crise du mois de mars, que des prévisions favorables pour le nouvel Exercice.

La situation des valeurs qui composent le Portefeuille Industriel continue de s'améliorer; la plupart d'entre elles commencent à entrer dans la période productive. Un prélèvement de 1,078,000 francs a été effectué sur les bénéfices des Fonds publics pour réduire le Portefeuille Industriel, dont le montant a été ramené à 9,191,000 francs.

Le bénéfice net de nos trois **Succursales** s'élève, y compris l'intérêt à 5 % sur le capital affecté à leurs opérations, à 853,000 francs. C'est une diminution de 507,000 francs sur l'année précédente, diminution qui s'explique par le fait qu'aucune opération exceptionnelle n'a accru le produit des transactions ordinaires.

Si nous passons au débit du compte de **Profits et Pertes**, nous remarquerons que les frais de toute nature sont restés dans les mêmes limites que l'année précédente.

Après paiement de toutes les charges, le produit net de l'Exercice est de. . . . . Fr. 6.358.448.20

En prélevant sur cette somme au profit de la Réserve légale, qui se trouvera ainsi portée à 6,250,000 francs, soit au dixième du capital social (art. 50 des statuts). . . . . 145.000 »  
il reste disponible une somme de. . . . . Fr. 6.213.448.20  
qui permet de fixer le dividende à 40 francs par action, soit 8 % du capital, en laissant 1,005,115 fr. 29 c., au compte des bénéfices reportés à l'exercice en cours, compte qui sera, par ce fait, porté à 3,023,674 fr. 49 c.

Les sommes, successivement prélevées sur les bénéfices annuels et maintenues à la disposition de la Banque, — Réserve légale, fonds de prévoyance et bénéfices non répartis, — se trouveront ainsi, si vous voulez bien approuver nos propositions, accrues de 1,150,000 francs, soit 22,446,000 francs au lieu de 21,296,000 francs.

Au cours de l'année 1888, la mort nous a enlevé, dans la personne de M. DUCLERC, un collègue profondément dévoué aux intérêts de notre Société et qui, par l'élévation de son caractère et la sûreté de ses relations, s'était acquis toute notre sympathie. Il était

entré à la Banque en 1876 et l'avait momentanément quittée pour occuper la haute situation de Président du Conseil des Ministres, mais il était fidèlement revenu parmi nous. M. DUCLERC nous a laissé des regrets que vous partagerez certainement.

Par suite de ce vide, le Conseil d'administration ne comptait plus que sept membres; nous avons pensé qu'il ne pouvait que gagner en lumières et en autorité en s'adjoignant trois nouveaux membres. C'est dans cet ordre d'idées, et en nous conformant aux dispositions des articles 18 et 20 des Statuts, que nous avons appelé à siéger provisoirement au Conseil :

M. Charles SAUTTER, qui, avec le titre d'Administrateur-Directeur, conserverait les fonctions qu'il remplit dans la Banque depuis la date de sa fondation ;

M. le Comte Adrien DE GERMINY, Administrateur du Chemin de fer du Nord, de la Banque Ottomane et de la Compagnie d'assurances *la Nationale*, ancien trésorier-payeur général à Rouen et Régent de la Banque de France ;

M. Charles DEMACHY, un des chefs de la maison Demachy et F. Seillière, Administrateur de la Compagnie des Chemins de fer Autrichiens et de la Société des Chargeurs-Réunis.

Vous connaissez M. SAUTTER comme nous; vous savez son dévouement à vos intérêts et ses efforts incessants pour le développement de la prospérité de la Banque. Nous n'avons donc pas à insister sur les considérations qui ont décidé le Conseil.

La situation qu'occupent dans le monde des affaires M. le comte DE GERMINY et M. DEMACHY est un sûr garant des services qu'ils rendront à la Banque.

C'est donc avec une entière confiance que nous vous demandons aujourd'hui de confirmer nos choix.

MM. H. BAMBERGER et J. STERN, réélus Administrateurs dans l'Assemblée générale du 10 mai 1883, arrivent à l'expiration de leur mandat. Conformément à l'article 20 des Statuts, les Administrateurs sortants sont rééligibles.

L'adjonction de trois nouveaux Administrateurs dont nous venons de vous entretenir portait à dix le nombre des membres du Conseil; aujourd'hui, ce nombre est réduit à neuf.

En effet, dès les premiers jours du mois de mars, M. HENTSCH nous avait annoncé l'intention de résigner ses fonctions; nous l'avions alors engagé à ajourner toute décision. M. HENTSCH nous ayant fait savoir récemment que sa résolution était définitive, nous avons dû accepter sa démission, avec le regret de voir cesser une collaboration toujours dévouée et qui datait de la fondation même de la Société.

C'est dans ces mêmes conditions et avec les mêmes regrets que nous avons dû enregistrer la démission de MM. THOMAS et BERTHIER, Censeurs.

Le Comité de Censure se trouvant tout entier démissionnaire, nous vous invitons à désigner directement un Censeur qui s'adjoindra, dans les conditions déterminées par les Statuts, un ou plusieurs collègues, dont la confirmation sera soumise à votre prochaine réunion.

Nous soumettrons à votre approbation, après la lecture du Rapport de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

Le Bilan général de l'année 1888, au 31 Décembre, présente, à l'actif et au passif, un total de 308 millions, tandis que le Bilan au 31 décembre 1887 ne se résumait que par un chiffre de 175 millions; augmentation de 133 millions qui a pour cause les vastes opérations et les maniements de fonds considérables se rattachant à des émissions de fonds d'État et de titres de chemins de fer, dont la Banque a été chargée pendant l'Exercice 1888.

Les sommes dues aux tiers à la fin de 1887 ne s'élevaient qu'à 76 millions. Au 31 décembre 1888, elles s'élevaient à 209 millions; mais, outre que, conformément aux habitudes de votre Banque, elles n'avaient à aucun degré le caractère de comptes courants à vue et que le retrait en était soumis à des conditions et à des termes stipulés et prévus, elles avaient pour contre-partie des disponibilités immédiates dépassant 202 millions. Ainsi, le grand développement d'activité, que la Banque doit au juste crédit dont elle jouit dans le monde financier de l'Europe, n'a coûté aucun sacrifice au principe d'équilibre entre l'exigibilité des charges et la mobilité des ressources, que son Conseil d'administration a toujours maintenu et respecté.

Les disponibilités immédiates dont nous venons de parler figurent dans les chapitres suivants de l'actif :

Espèces en caisse et à la Banque . . .	Fr. 54,069,541 01
Portefeuille . . . . .	31,149,983 06
Fonds disponibles dans les Banques à l'Étranger . . . . .	17,138,801 20
Reports . . . . .	61,327,692 77
Coupons à encaisser . . . . .	302,561 66
Correspondants en France et à l'Étranger. . .	38,535,934 89
	<hr/>
	Fr. 202,524,514 59

Les quatre premiers de ces comptes : *Espèces en Caisse et à la Banque, Portefeuille, Fonds disponibles dans les Banques à l'Étranger, Reports*, n'exigent de notre part aucune explication, puisqu'ils désignent ou de l'argent comptant, ou des effets de commerce de premier ordre, ou des reports accomplis avec toutes les garanties qui entourent ce genre de placement : effets de commerce et reports, qui d'ailleurs, au moment où nous faisons notre examen, sont encaissés et terminés. — Des états détaillés nous ont initiés à la connaissance des divers titulaires des comptes *Correspondants*, et nous avons pu nous convaincre du crédit qui entoure ces clients de la Banque et de la solidité des garanties par eux offertes.

Si nous passons aux chapitres de l'Actif, dont les évaluations doivent surtout appeler l'attention, *Fonds d'États et Actions et Obligations*, nous avons d'abord à constater la multiplicité de natures de titres et la division de risques, que nous avons signalées les années

précédentes. L'évaluation du portefeuille industriel, au sujet duquel votre Conseil vous a donné, dans ses trois derniers rapports, des explications spéciales et qui ne peut être estimé d'après un cours de Bourse qui n'existe pas, a été diminuée de 1,223,000 francs, dont 145,000 francs par l'encaissement de divers coupons, et 1,078,000 francs par un prélèvement sur les bénéfices de l'Exercice. C'est ainsi que le portefeuille industriel ne figure plus sur les livres que pour fr. 9,191,000 au lieu de fr. 10,414,000: — Quant aux autres valeurs, les règles prudentes posées par votre délibération originaire de 1872 ont été plus qu'observées. Des titres, qui se cotaient au 31 décembre 1888 à un cours élevé, profondément atteints depuis par les événements du mois de mars dernier, et que votre Banque ne possédait d'ailleurs qu'en petit nombre, ont été rétroactivement examinés au point de vue de ces événements et, à la suite de cet examen, ils n'ont été inscrits que pour 1 franc dans l'inventaire. — Tous les autres titres, Fonds d'États, Actions et Obligations, ont été estimés à des taux notablement inférieurs aussi bien aux cours du 31 décembre qu'aux cours actuels.

Dans le Compte *Avances sur garanties*, une seule créance, gagée par des warrants de cuivre et par des signatures qui, au moment où elles ont été acceptées, devaient donner toute sécurité, peut présenter une chance de perte partielle dont le chiffre, si elle venait à se produire, se trouverait compensé et couvert par la marge qui a été réservée sur la valeur au 31 Décembre de vos titres *Actions et Obligations*.

Vos Immeubles continuent à être inscrits à l'actif pour une somme inférieure de 250,000 francs au prix d'acquisition, sans qu'il ait été tenu compte ni de la plus-value acquise, ni des dépenses considérables consacrées à en perfectionner l'aménagement et à en étendre les constructions.

En résumé, le total de l'actif, évalué à 308,153,805 fr. 36 c., nous a paru établi sur les bases les plus légitimes.

Nous ne reviendrons pas sur la composition du Passif, dont nous vous avons déjà entretenus au commencement de ce rapport. Il nous suffira d'ajouter que la partie de ce passif qui n'appartient pas aux tiers s'élève à 90,155,000 francs, c'est-à-dire à 30 % de l'ensemble.

Malgré les déductions sur l'actif, qui, ainsi que nous l'avons dit, ont été opérées en tenant compte de l'influence des événements du premier trimestre de 1889, le solde des Profits et Pertes de l'année 1888 s'élève à 6,358,448 fr. 20 c.

Avant d'apprécier la destination que votre Conseil d'administration vous propose d'affecter à ce solde, il nous reste à vous dire que, prévenant nos propres demandes, la Direction de la Banque nous a entretenus de tout ce qui concerne ce premier trimestre marqué par une crise si redoutable. Au mois de Janvier 1889, il a été consenti des avances sur warrants de cuivre, dans des conditions qui semblaient alors exclure toute cause d'inquiétude. D'un autre côté, la Banque de Paris et des Pays-Bas, ayant le juste sentiment des devoirs que lui crée sa situation sur le marché de Paris, a donné, avec les principaux établissements de crédit, et les premières maisons de banque de la place, son concours à des opérations qui, sous le puissant patronage de la Banque de France, ont limité les conséquences d'un ébranlement dont les effets, sans cette fraternelle union, eussent été fort graves.

Cette assistance a été néanmoins entourée de toutes les précautions que commandaient vos intérêts, et les suites de ce concours, ainsi que les mécomptes que pourrait laisser l'avance sur warrants faite en 1889, seraient, en tout cas, renfermés dans une telle me-

sure qu'elles ne pourraient porter aucune atteinte à la solidité et à la prospérité de votre institution. C'est afin de pourvoir à ces éventualités que votre Conseil d'administration vous propose non seulement de laisser intact le report aux exercices suivants, de 2,018,000 fr. que vous aviez fait l'année dernière, mais encore d'accroître ce report d'une somme de 1,005,000 francs et de constituer ainsi, dans un fonds de 3,023,000 francs, une provision dont l'étendue, selon toutes les probabilités, peut être considérée comme suffisante.

Les autres réserves de la Banque vous sont connues : le projet de répartition qui vous est soumis ajoute une somme de 145,000 fr. à la réserve légale et la porte à 6,250,000 francs, c'est-à-dire au dixième du capital social, degré à partir duquel les prélèvements à son profit cessent d'être obligatoires. Votre réserve légale se trouve ainsi avoir atteint la proportion qui la rend définitive et complète. (Art. 50 des Statuts de la Banque; art. 36 de la loi du 24 Juillet 1867.) A côté d'elle figure votre fonds de prévoyance de 13,173,000 francs. Provenant exclusivement d'économies faites sur vos bénéfices des années antérieures, cet ensemble de réserves représente, en dehors du report de 3 millions, un total de 19,423,000 francs, et témoigne assez de la fécondité et de la puissance de l'organisation que vous avez créée il y a dix-sept années.

C'est avec un sentiment de pleine confiance dans sa force, ainsi que dans le présent et dans l'avenir de votre Société, que nous vous proposons d'approuver la distribution d'un dividende de 40 francs par action pour l'année 1888, ainsi que les comptes de cet Exercice, tels qu'ils vous sont présentés par votre Conseil d'Administration.

Paris, le 10 Avril 1888

Les Commissaires :

E. LEVIEZ. I. SALLES.

## RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 3 MAI 1889

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Après la lecture des Rapports qui précèdent, les propositions qui étaient à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix et adoptées.

#### Première Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité,

Approuve dans toutes leurs parties le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1888, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'administration, et fixe à 40 francs par action le montant du dividende pour cet Exercice.

Un acompte de 20 francs sur le dividende ayant été payé le 1<sup>er</sup> Janvier dernier, le solde, soit 20 francs par action, sera payé à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 1889, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

#### Deuxième Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE réélit, à l'unanimité,

M. H. BAMBERGER }  
M. J. STERN } Administrateurs.

**Troisième Résolution.**

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, confirme les nominations faites à titre provisoire par le Conseil (art. 20 des Statuts) :

M. CH. SAUTTER, Administrateur pour trois ans, en remplacement de M. E. DUCLERC, décédé;

M. le Comte A. DE GERMINY, }  
M. CH. DEMACHY, } Administrateurs pour six ans.

**Quatrième Résolution.**

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, nomme :

M. CHOPPIN DE JANVRY, Censeur.

**Cinquième Résolution.**

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, nomme :

M. E. LEVIEZ

et M. I. SALLES,

Commissaires chargés de faire un Rapport à la prochaine Assemblée générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1889, — avec faculté, pour chacun des deux Commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque.

**COMPTES**

De l'Exercice 1888



BILAN GÉNÉRAL au

31 Décembre 1888.

ACTIF

PASSIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL	
Espèces en caisse et à la Banque . . . . . Fr.	51.933.139 37	2.136.401 64	54.069.541 01	
Portefeuille . . . . .	{ Paris et Province . . . . .	26.076.455 74	508 45	26.076.964 19
	{ Étranger . . . . .	2.572.165 32	2.500.853 55	5.073.018 87
Fonds disponibles dans les Banques, à l'étranger.	17.047.447 05	91.354 15	17.138.801 20	
Comptes fixes des succursales . . . . .	8.000.000 »	» »	8.449.590 24	
Comptes courants — . . . . .	449.590 24	» »	» »	
Comptes courants des Syndicats . . . . .	15.613.148 78	» »	15.613.148 78	
Correspondants {	en France . . . . .	16.234.947 30	480.858 93	38.535.934 89
	à l'étranger . . . . .	13.612.099 88	8.208.028 78	
Reports . . . . .	53.428.988 50	7.898.704 27	61.327.692 77	
Coupons à encaisser . . . . .	302.561 66	» »	302.561 66	
Avances sur garanties . . . . .	6.174.764 23	293.551 75	6.468.315 98	
Fonds d'États . . . . .	22.971.986 79	564.441 45	23.536.428 24	
Actions et Obligations . . . . .	38.626.611 63	4.550.669 30	43.177.280 93	
Participations diverses . . . . .	1.841.312 50	225.442 40	2.066.754 90	
Comptes divers . . . . .	2.011.008 39	1.823.407 01	3.834.415 40	
Immeubles de la Société . . . . .	1.800.000 »	623.043 50	2.423.043 50	
Mobilier . . . . .	50.000 »	10.312 80	60.312 80	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	
	Fr. 278.746.227 38	29.407.577 98	308.153.805 36	

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL	
Capital social . . . . . Fr.	62.500.000 »	» »	62.500.000 »	
Réserve légale . . . . .	6.105.000 »	» »	6.105.000 »	
Fonds de prévoyance {	Appartenant aux Actionnaires . . . . .	12.000.000 »	» »	13.173.423 13
	Appartenant aux Administrateurs en exercice.	1.173.423 13	» »	
Effets à payer . . . . .	20.552.835 71	275.984 11	20.828.819 82	
Comptes fixes des succursales . . . . .	» »	8.000.000 »	8.449.590 24	
Comptes courants — . . . . .	» »	449.590 24	» »	
Correspondants {	en France . . . . .	84.401.058 13	4.283.377 64	156.332.930 46
	à l'étranger . . . . .	52.940.045 40	14.708.449 29	
Coupons à payer . . . . .	3.496.497 27	117.087 76	3.614.185 03	
Liquidation 31 décembre 1888 . . . . .	22.288.341 10	» »	22.288.341 10	
Comptes divers . . . . .	5.765.066 48	719.441 28	6.484.507 76	
Profits et pertes. — Report de l'Exercice 1887. . . . .	2.018.559 62	» »	2.018.559 62	
Profits et pertes. — Exercice 1888. . . . .	5.305.400 54	853.047 66	6.358.448 20	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	
	Fr. 278.746.227 38	29.407.577 98	308.153.805 36	

## COMPTE DE PROFITS et

DOIT

<b>I</b>	
Abonnement au timbre, impôts et contributions . . . . .	Fr. 444.815 76
<b>II</b>	
Appointements, gratifications et frais de bureaux . . . . .	572.319 50
Ports de lettres et de titres, dépêches, frais d'études, journaux et publicité, voyages, contentieux, etc.. . . . .	81.129 93
<b>III</b>	
Frais d'entretien des immeubles et du mobilier de la Banque. . . . .	14.008 77
<b>IV</b>	
Dotation de la caisse de retraites et de prévoyance pour les employés à Paris . . . . .	10.000 »
<b>V</b>	
Décisions de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1872.	
Allocation annuelle au Conseil d'administration à titre de jetons de présence . . . . .	100.000 »
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires . . . . .	6.960 »
<b>VI</b>	
Allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur à Paris. . . . .	111.046 85
<b>Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général. . . . .</b>	<b>6.358.448 20</b>
<b>Fr. 7.398.729 01</b>	

## PERTES (Exercice 1888)

AVOIR

Commissions . . . . .	Fr. 1.200.386 43
Intérêts et bénéfices du portefeuille. . . . .	3.642.211 73
Reports . . . . .	608.983 57
Fonds publics, Actions et Obligations. . . . .	1.094.099 62
Bénéfice net des Succursales . . . . .	853.047 66
<b>Fr. 7.398.729 01</b>	

## RÉPARTITION

Conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts.

<b>Bénéfice net</b> . . . . .	Fr. 6.358.448 20
Intérêts à 5 % sur le capital versé. . . . .	Fr. 3.125.000 »
Réserve légale . . . . .	145.000 »
	3.270.000 »
Solde reporté de l'Exercice 1887 . . . . .	2.018.559* 62
<b>TOTAL</b> . . . . .	5.107.007 82
Conseil d'administration : 10 % sur Fr. 2,083,333 33 . . . . .	208.333 33
Solde à répartir aux Actionnaires . . . . .	4.898.674 49
Plus les intérêts à 5 % ci-dessus mentionnés. . . . .	3.125.000 »
	8.023.674 49
Dividende de <b>Quarante Francs</b> par Action sur les 125,000 Actions formant le capital social . . . . .	5.000.000 »
Solde à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1889. . . . .	Fr. 3.023.674 49

## BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

### SUCCURSALES

#### COMITÉS CONSULTATIFS

#### DIRECTEURS

ET FONDÉS DE POUVOIRS :

AMSTERDAM .	}	MM. G. M. BOISSEVAIN.	DIRECTEUR . . . . .	M. M. C. van HALL.	
		A. I. von HEMERT.	SOUS-DIRECTEUR . . . . .	M. J.-H. HALLO.	
		M. H. S'JACOB.	}	FONDÉS DE POUVOIRS	MM. J.-B. HERT j <sup>or</sup> .
		P. W. SCHOLTEN.			J. van VELSEN.
BRUXELLES .	}	MM. Ch. BALSER.	DIRECTEUR . . . . .	M. Chev. R. de BAUER.	
		DIDISHEIM.	SOUS-DIRECTEUR . . . . .	M. H. van WIJCK.	
		DUMERCY-HEIRMAN.	}	FONDÉS DE POUVOIRS	MM. H. RULOFFS.
	L. BAUER.				
GENÈVE . . .	}	MM. A. CHENEVIÈRE.	DIRECTEUR . . . . .	M. A. ROCH.	
		L. LULLIN.	FONDÉ DE POUVOIRS . . . . .	M. G. AUBERT.	
		James ODIER.			

